

2. La production d'un objet d'utilité qui n'existait pas sous cette forme antérieurement,—une nouvelle addition à la fortune du monde.

3. La disparition de cet objet d'utilité après la consommation ou l'usure ;

4. Le travail requis pour son renouvellement.

Et cette rotation se perpétue, le travail producteur, la fortune produite, la fortune consommée et le travail producteur redevenant nécessaires, afin de pourvoir au renouvellement de l'approvisionnement nécessaire.

L'autre espèce de valeur montre ses caractères particuliers, de la manière la plus claire, dans les cas de la propriété terrienne et plus particulièrement dans l'augmentation d'une ville ou bourgade. Tant que la population est petite, la valeur de la propriété terrienne est basse, et cette valeur va grandissant avec l'augmentation de la population et tant que celle-ci se maintient dans un endroit, l'augmentation de la valeur continue. Notez l'énorme différence entre ce genre de valeur et celle des objets d'utilité produits par l'industrie.

1. Faut-il du travail pour sa production ? Non.

2. Prouve-t-elle une augmentation de fortune publique ? Se présente-t-elle sous la forme d'un objet d'utilité nouveau n'ayant pas existence antérieurement ? Non.

3. La valeur disparaît-elle par la consommation ? L'use-t-elle ? Non.

4. Le travail est-il nécessaire pour la conservation ou le renouvellement de la valeur ? Non.

La valeur de la nourriture, de l'habillement, des mécaniques, etc., possède quatre traits caractéristiques bien définis, savoir : la main-d'œuvre, l'augmentation de la fortune, la durée passagère et la main-d'œuvre pour les réparations. Aucun de ces traits caractéristiques ne s'applique à la valeur qui provient de la terre par suite de l'augmentation de la population.

Quand un certain nombre d'ouvriers apportent au marché des vêtements évalués à 1000 piastres, ils donnent la preuve la plus convaincante d'avoir augmenté la fortune publique d'autant.

Quand un individu achète un terrain d'un acre de la valeur d'une ou de 50 piastres, et que par suite de l'accroissement de la population ce terrain atteint une valeur de \$1000 ou \$100,000, cet individu peut-il prouver qu'il a augmenté, en quoi que ce soit, la fortune publique ? Aucunement, mais bien le contraire.

Au fur et à mesure que la population augmente, le terrain se fait rare et les populations deviennent plus pauvres en terrains.

Les valeurs provenant de la main-d'œuvre sont une preuve d'augmentation de richesse. Les augmentations de valeurs de terre provenant d'un accroissement de la population sont des signes de diminution de richesse, des preuves de la rareté des terrains.

Jusqu'ici, nos lois ont négligé de tenir compte de la différence entre ces deux genres de valeur. Nous pouvons aujourd'hui faire ressortir les effets de cette négligence.

Quand les lettres patentes d'une propriété sont émises, l'impétrant n'obtient pas seulement une garantie de propriété de ses propres améliorations, mais devient encore le possesseur absolu de toute l'augmentation de la valeur de cette terre d'où qu'elle puisse venir. Il est donc mis en possession du droit de s'approprier non seulement l'augmentation de valeur provenant de son fait, mais encore celle que produisent les améliorations faites par d'autres et l'augmentation de la demande provenant de l'accroissement de la population.

Remarquons, à cet égard, ce qui a eu lieu dans tout endroit où la population s'est concentrée.

La propriété foncière augmentant sans travail, et le prétendu propriétaire du terrain ayant le droit de s'approprier cette augmentation, sans restriction, il peut devenir riche sans travail.

La valeur du sol augmentant sans la production d'un nouvel objet d'utilité